

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Douze du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Narouchka LOUIS – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévica VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Jules FRAIR – Mmes Marguerite MURAT – France-Enna URBINO – MM. Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – MM. Stéphane URIE – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE).

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉBAT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2021**

CM-2020-55-DAF-76b

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRE ;

**Vu** le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui de ce projet de délibération, à l'ensemble des membres du Conseil municipal, faisant état notamment :

- des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement exprimées en valeur ;
- des hypothèses retenues en matière de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que celles relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI ;
- des engagements pluriannuels avec les autorisations de programme correspondantes ;
- de la structure et de la gestion de l'en-cours de la dette ;
- de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- des évolutions du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes.

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 octobre 2020 ;

**Le Conseil municipal, après échanges et en avoir délibéré,**

#### **DÉCLARE**

que le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.



Fait et délibéré à Gosier, le 12 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme

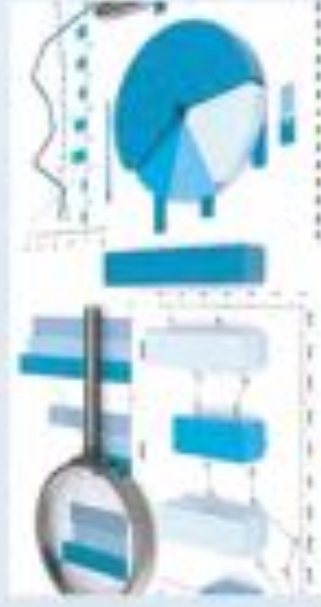
Le Maire



- Cédric CORNET -

# ROB 2021

Rapport d'Orientation Budgetaire



# SOMMAIRE

Cadre réglementaire et calendrier budgétaire  
Informations générales  
Contexte national  
Situation financière 2015 - 2019 de la ville  
Atterrissage prévisionnel 2020  
Les orientations budgétaires pour 2021

## Cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2021. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2021, de débattre de la politique d'équipement de la Ville et de sa stratégie financière et fiscale.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, de nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

## Cadre réglementaire

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de la présentation du budget primitif en décembre prochain.

# Calendrier réglementaire

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif

Débat des orientations budgétaires

Jusqu'au 15 avril N+1

Vote des budgets primitifs (Ville, CCAS et Palais des sports)

Jusqu'au 30 juin N+1

Vote du Compte de Gestion et du compte Administratif de l'année écoulée

Entre le vote du budget et la clôture de l'exercice

Décisions modificatives aux budgets en cours

## Informations générales

	2019	2020	Ecart 2018/2019
Superficie	4 520 ha		
Longueur voirie communale	158 000 m	158 000 m	-
Population INSEE (Source : Fiches DGF)	28 842	29 054	+212
Foncier communal disponible	4	4	-
- Superficie globale	87 436 m <sup>2</sup>	87 436 m <sup>2</sup>	-
- valeur patrimoniale	5 402 000 €	5 402 000 €	-
Revenu par habitant	15 236,00 €	15 483,00 €	+247 €
Résidences secondaires	1 543	1 819	+276 €



## Informations générales

	2019	2020	Ecart 2018/2019
Population DGF	28 980	28 842	-138
Effectif scolaire	2 478	2 461	-17
Logements recensés et mis à jour	627	325	-302
Logements imposés à la taxe foncière	13 982 ( source FININDEV )		-
Dernier budget de fonctionnement	45 339 000 €	44 422 000 €	-917 000 €

# Le contexte national : Le projet de loi de finances pour 2021

## Un budget de relance inédit

- 1 - 100 milliards d'euros de relance sur 2 ans dont 42 d'ici la fin de l'année 2021 ;
- 2 - Baisse de 10 milliards des impôts de production grâce notamment au remplacement de la CVAE régionale par une fraction de la TVA ;
- 3 - Stabilité, voire légère amélioration des dotations et instauration d'un "filet de sécurité" sur les recettes fiscales
- 4 - Entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation avec l'allègement à 30 % des 20 % de foyers encore imposables et du transfert de la part du foncier départemental vers les <sup>8</sup>

# Le contexte national : Le projet de loi de finances pour 2021

Un budget de relance inédit

5 - Les compensations liées au COVID 19 absentes pour le moment ;

**Sinon :**

Risque important de caducité des prévisions économiques du gouvernement en raison du contexte sanitaire très incertain.

L'espoir d'un rebond de 8 % de la croissance en 2021 après une chute historique de 10 % en 2020

# Le contexte national : Le projet de loi de finances pour 2021

## Un budget de relance inédit

Le contrat CAHORS signé par l'Etat avec certaines collectivités visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1,2 % en moyenne pourrait continuer à impacter les finances de la ville.

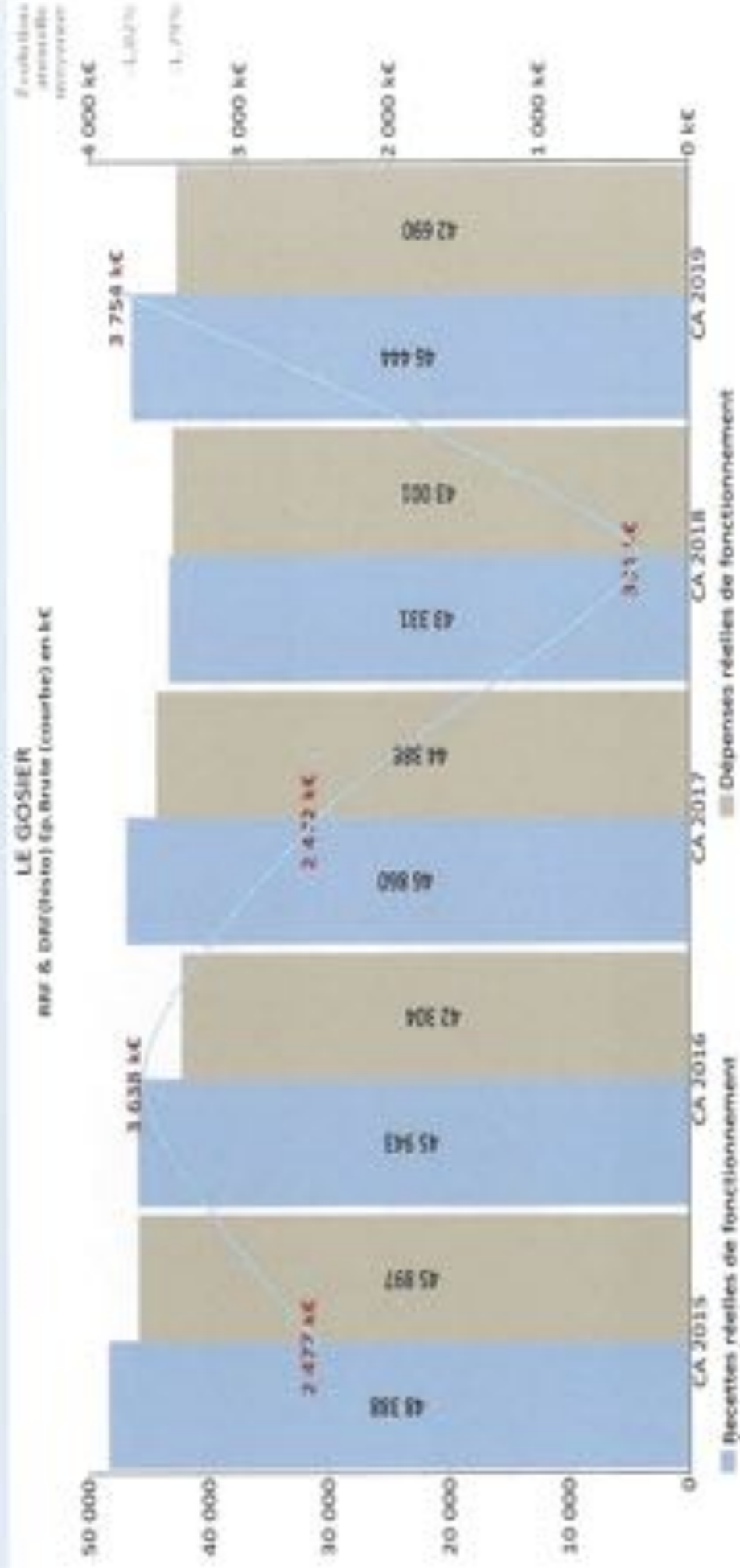
En effet, bien que la ville ne fasse pas partie des collectivités concernées par ces limitations, celles-ci impacteront à terme les relations financières de la ville avec ses partenaires institutionnels tels que le Conseil Régional et le Conseil départemental.

## LES ELEMENTS ENDOGENES

# SITUATION FINANCIERE 2015 - 2019

*Fragile mais maîtrisée*

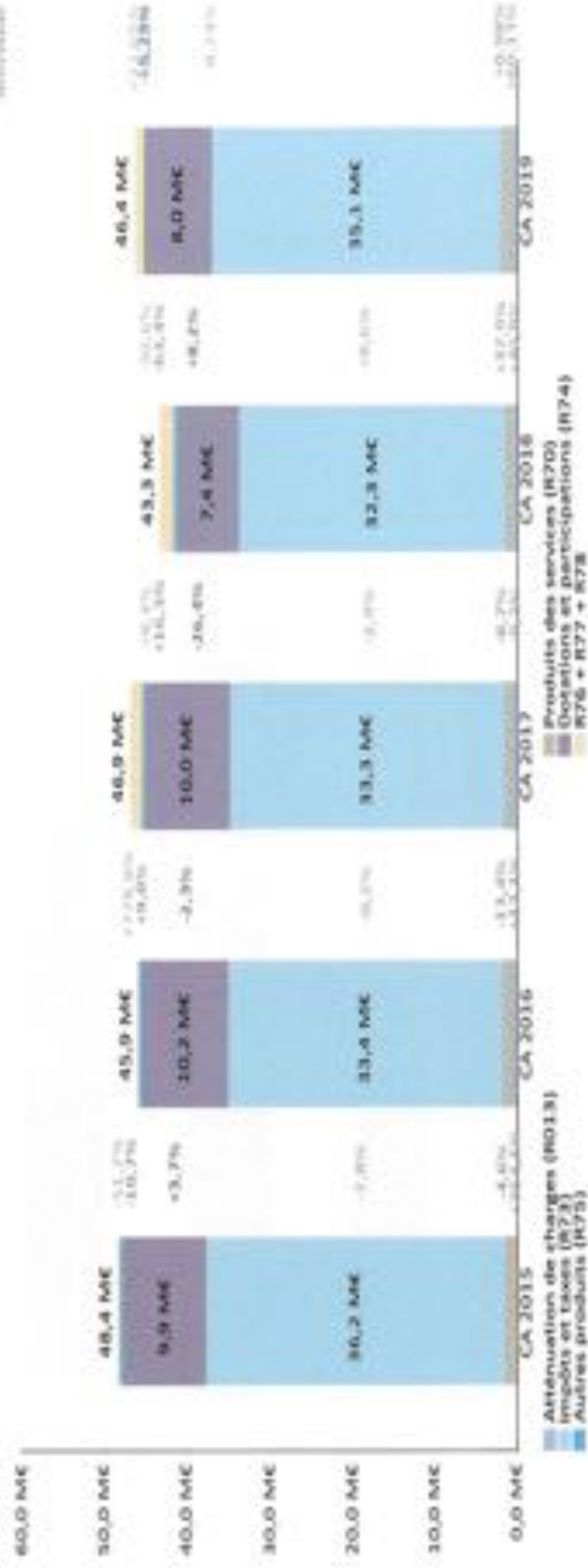
Fin 2019, l'épargne brute de la ville s'élève à 3,7M€, soit près de 8 % des recettes de fonctionnement et inférieur au seuil d'alerte fixé à 10 %



Les dotations de l'Etat demeurent minoritaires. Elles n'atteignent plus que 18 % des recettes de fonctionnement du budget.

## LE GOSIER

Détail des Recettes réelles de fonctionnement

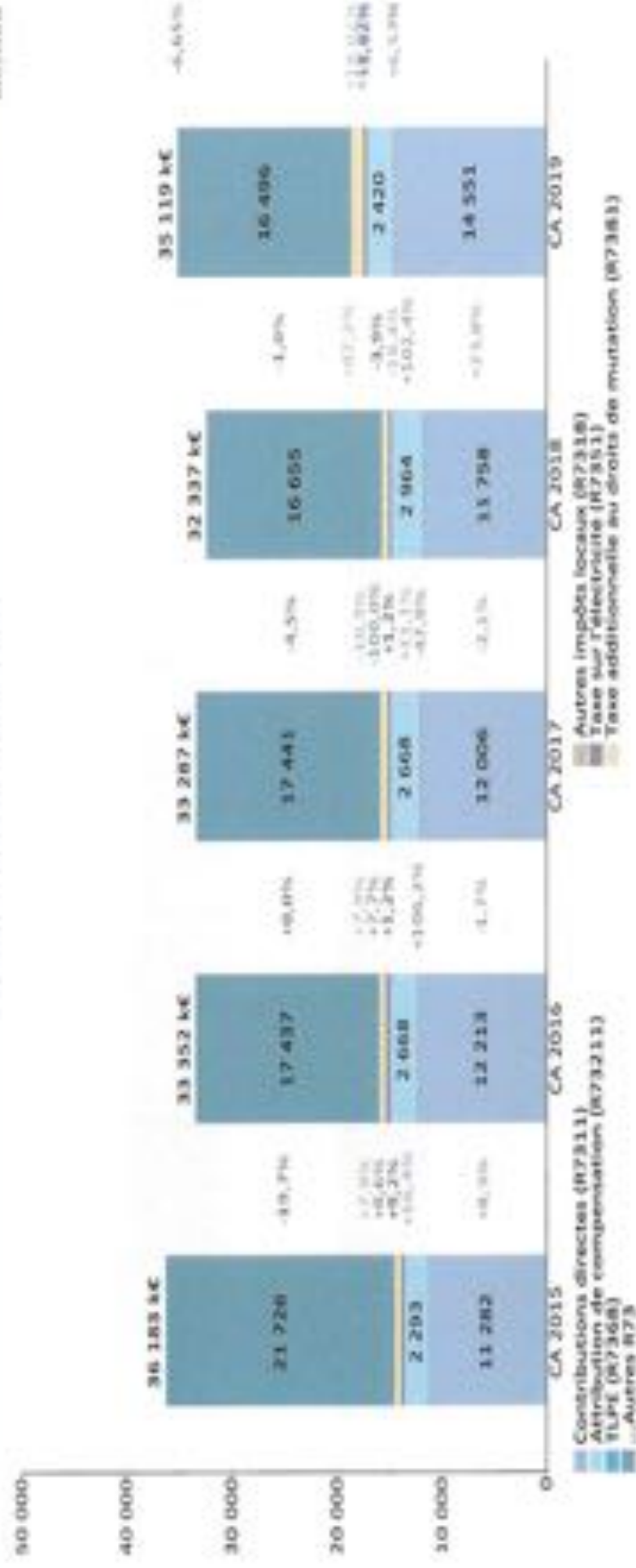


Un budget dépendant des recettes non définitives, en particulier l'octroi de mer (15 M € par an, soit près de 43 % des recettes).

## LE GOSIER

Principaux impôts et taxes (châp. 73) en k€

Contributions  
attribuées  
au Gosier

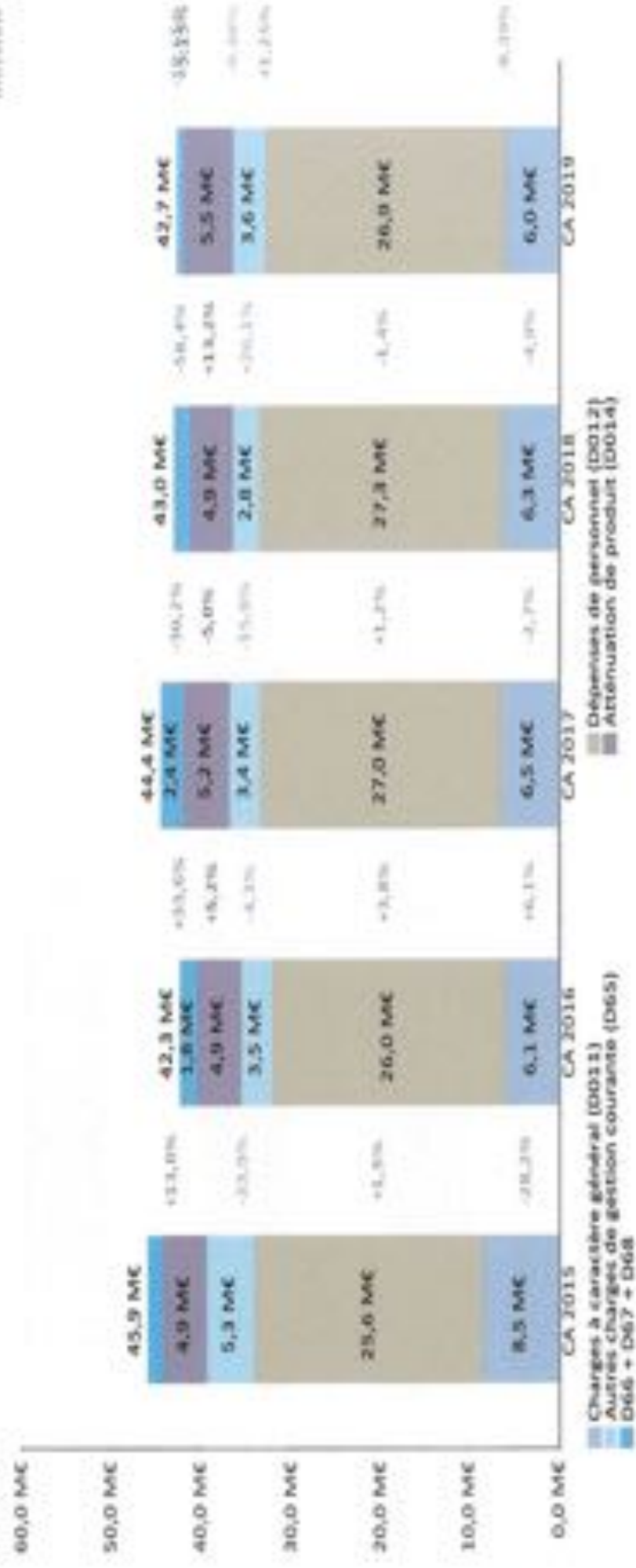




Des dépenses de gestion contenues  
nonobstant le contexte financier très  
hostile ( - de 43 M€ en fin 2019 ).

## LE GOSIER

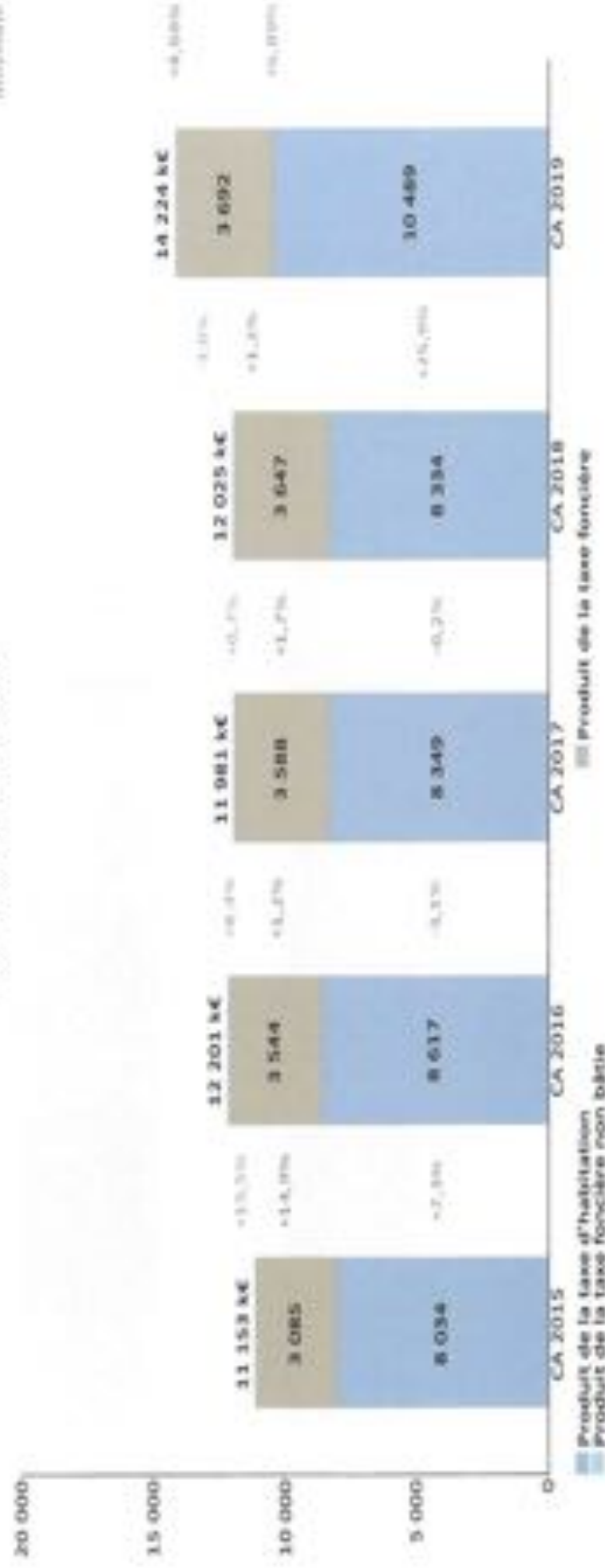
Détail des Dépenses réelles de fonctionnement :



Le produit fiscal enregistré une très forte progression entre 2018 et 2019 grâce à l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants ( + 26 % ).

LE GOSIER  
Fiscalité mixtes (produits) en k€

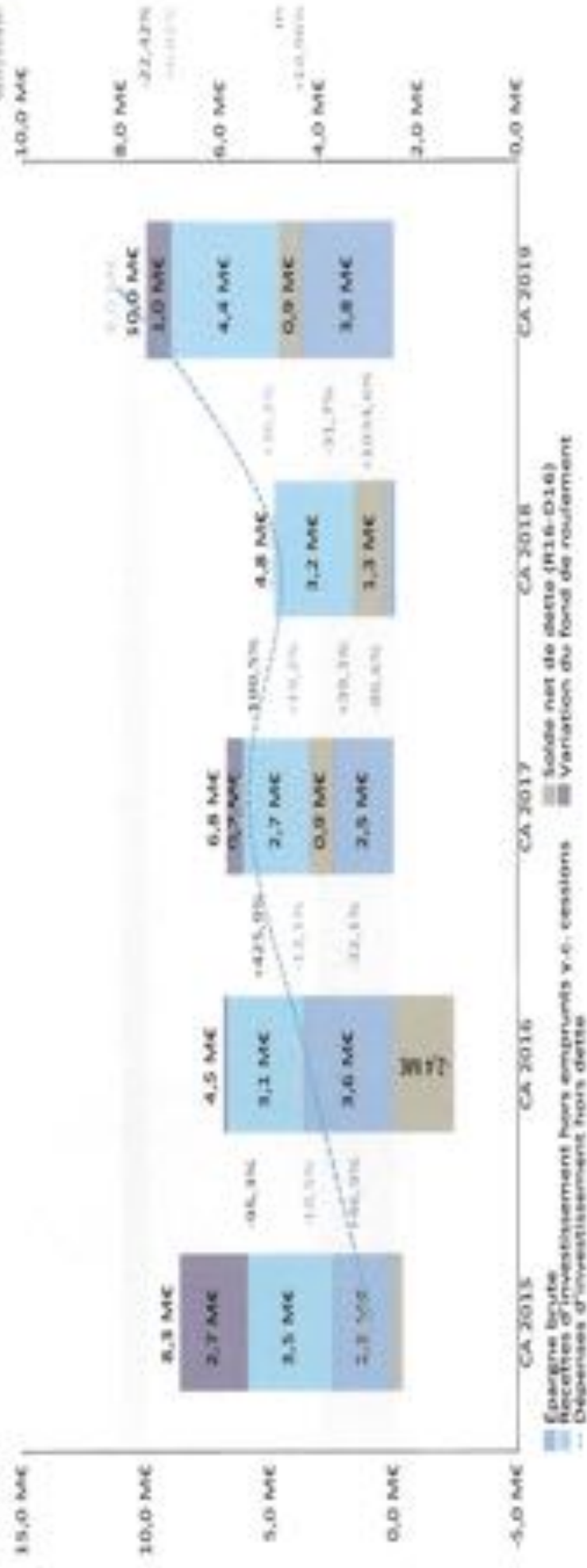
Fonctionnement  
investissement  
développement



Des dépenses d'équipements financées en priorité par des subventions et les fonds propres de la ville sur la période 2015 - 2019.

## LE GOSIER

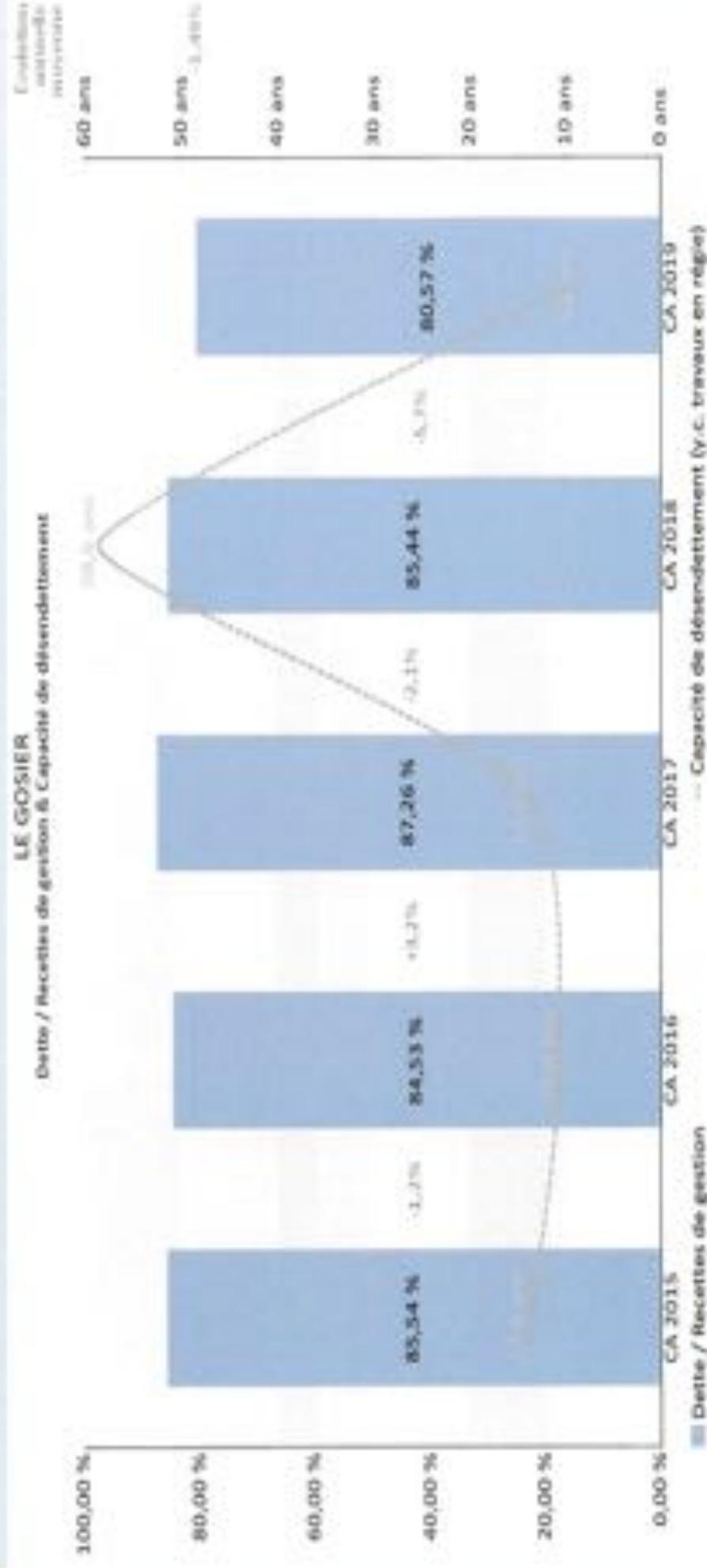
Moyen de financement des investissements (EB-BI-Solde-16-VariD6)



La capacité de désendettement au 31 décembre 2019 est inférieure à 9 ans, loin du seuil critique se situant à 12 ans selon les experts financiers.

## LE GOSIER

Dettes / Recettes de gestion & Capacité de désendettement



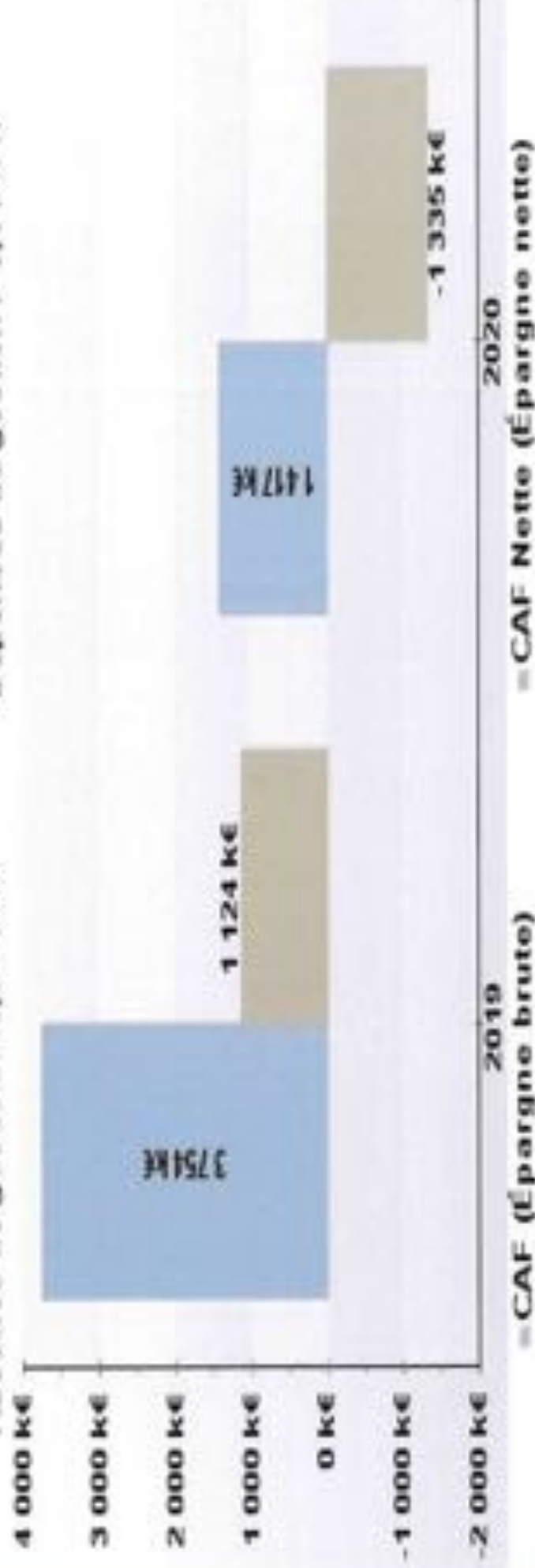
## L'ANNEE 2020

un atterrissage compliqué en raison des pertes de recettes dues à la crise sanitaire du COVID19 estimées à près de 2 M€.

**Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne)**

Recettes de gestion : -0,01 % %

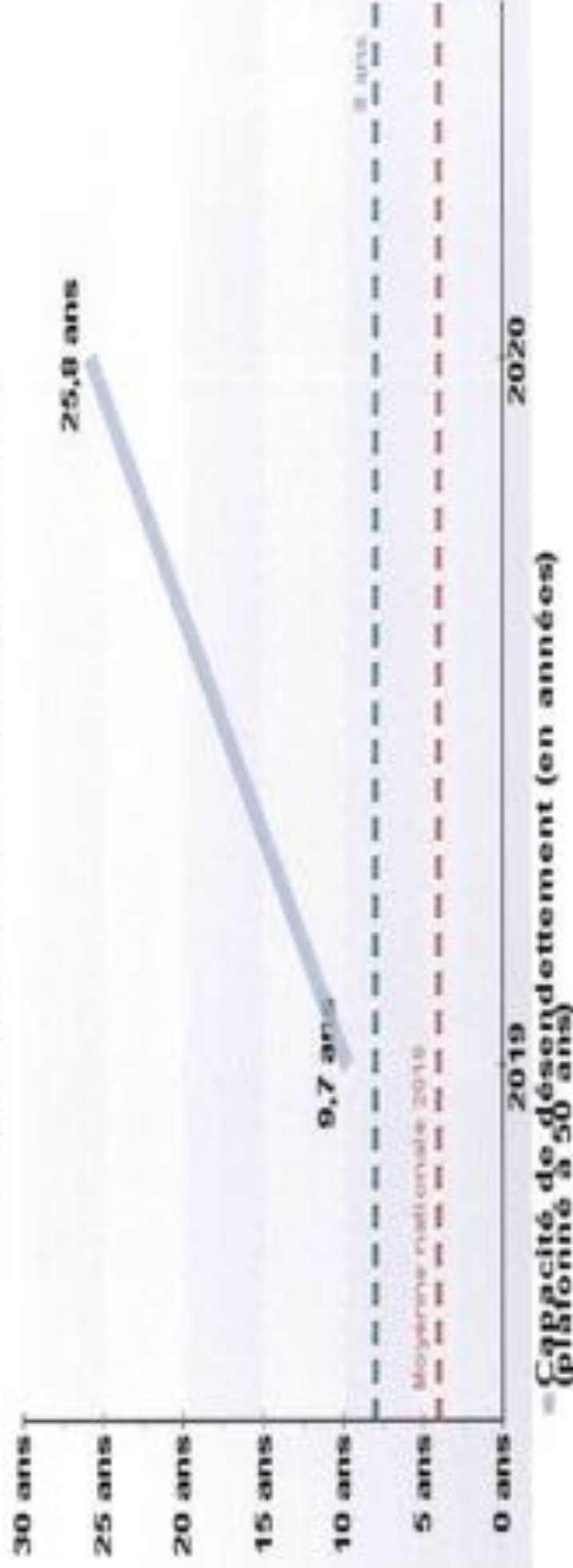
Dépenses de gestion : -0,14 % %



## L'ANNEE 2020

**Une capacité de désendettement impactée fortement par cette perte de recettes qui se confirme.**

### Capacité de désendettement



## Les orientations budgétaires pour 2021

### Les choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité des taux d'imposition;
- Diminution d'un ou de plusieurs tarifs de la restauration scolaire et création d'un ou de plusieurs nouvelles tranches ;
- Retour en régie de la gestion déléguée du Palais des sports et de la culture;
- Stabilité du niveau d'endettement de la ville;

## Les orientations budgétaires pour 2021

### Les choix et objectifs politiques suivants :

- Amélioration des services à la population en contenant les dépenses de gestion;
- Mise en place du nouveau programme pluriannuel des investissements de 30 M€, composés de 4 projets prioritaires :
  - Réalisation du guichet unique et associatif;
  - Réalisation de locaux commerciaux;
  - Réalisation d'un marché permanent;
  - Réalisation d'un Gymnase.



## Les orientations budgétaires pour 2021

**Des projets classés secondaires mais tout  
aussi indispensables**

- Réalisation d'une épicerie solidaire;
- Transformation du bâtiment de la police nationale
- Réalisation de parkings et de trottoirs;
- Réalisation de travaux d'aménagement sur les équipements sportifs.

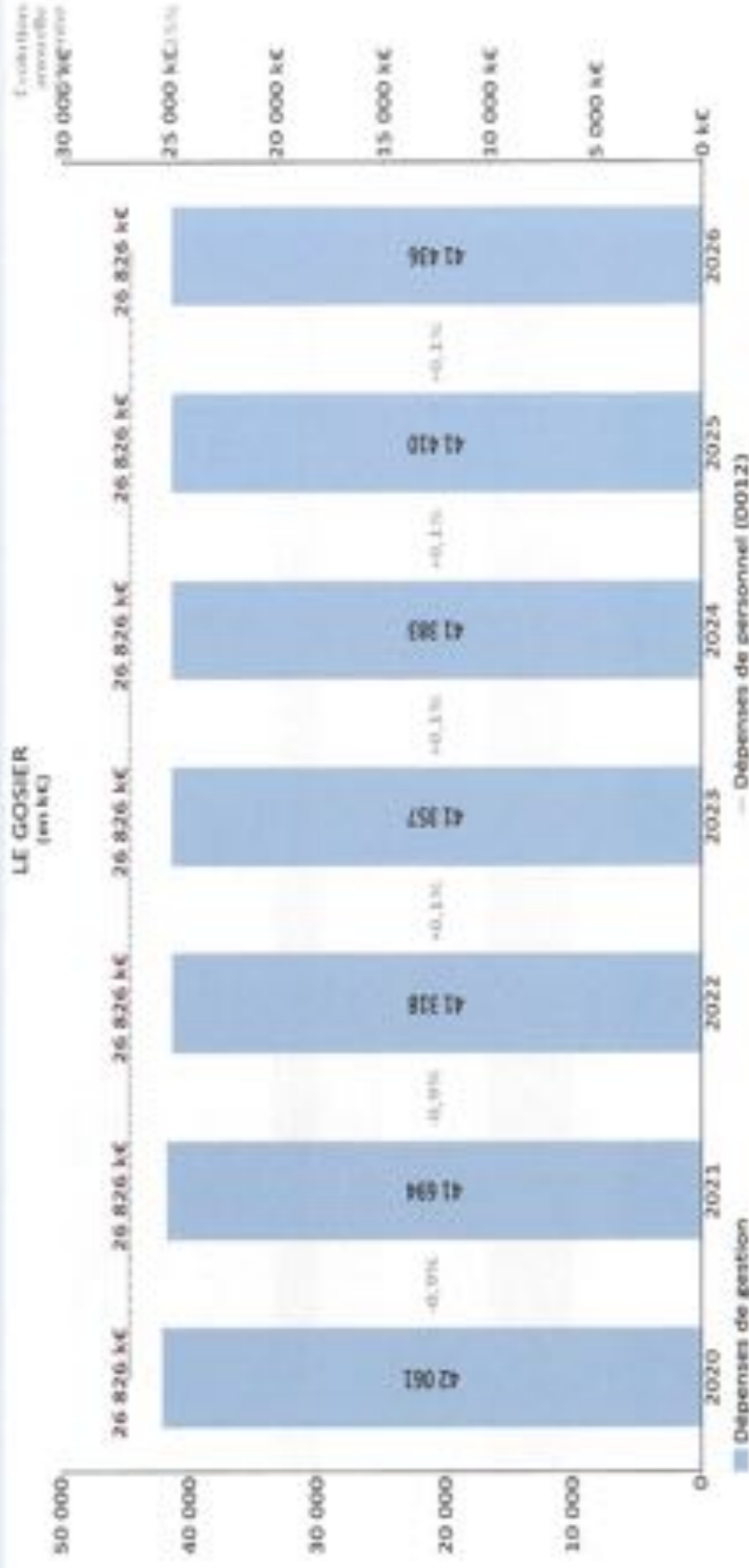
# EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Un effort conséquent de  
maintien de la masse salariale  
sur la mandature  
à 26,8 M€**

La ville souhaite stabiliser ses frais de personnel. Pour cela, elle compte :

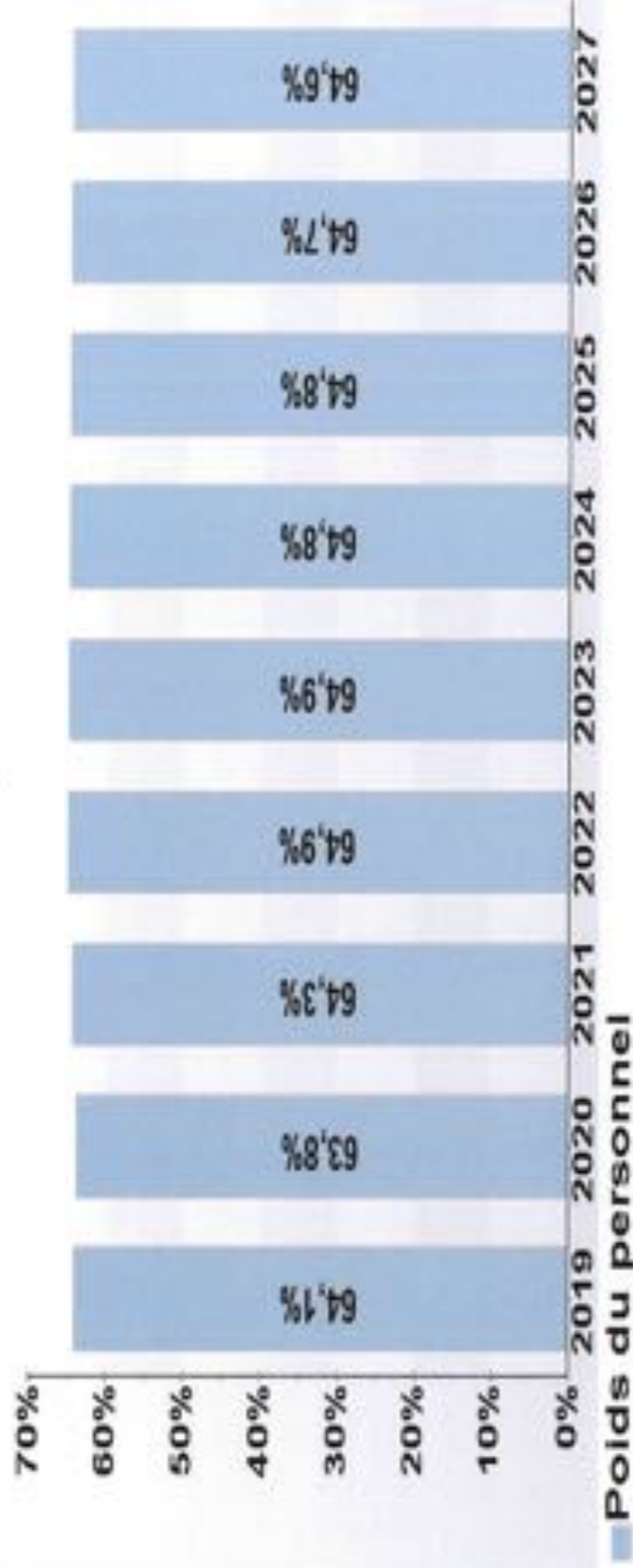
- *Optimiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;*
- *Privilégier la mobilité interne;*
- *Maintenir l'avancement de grade tout en sauvegardant l'équilibre financier permettant de respecter les engagements du programme politique;*
- *Proscrire le remplacement systématique des départs à la retraite*

## Evolution prévisionnelle des frais de personnel durant la mandature 2020-2026



**Des dépenses de personnel à hauteur de  
65 % des dépenses de gestion**

**Poids du personnel**



Une prévision de maintien des dépenses de gestion en dépit des fortes contraintes budgétaires et des incertitudes liées à la crise sanitaire.

### Recettes et dépenses de gestion (en k€)



# EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



**Un budget d'Investissement  
entre  
“ transition et nouvelles  
orientations politiques ”**

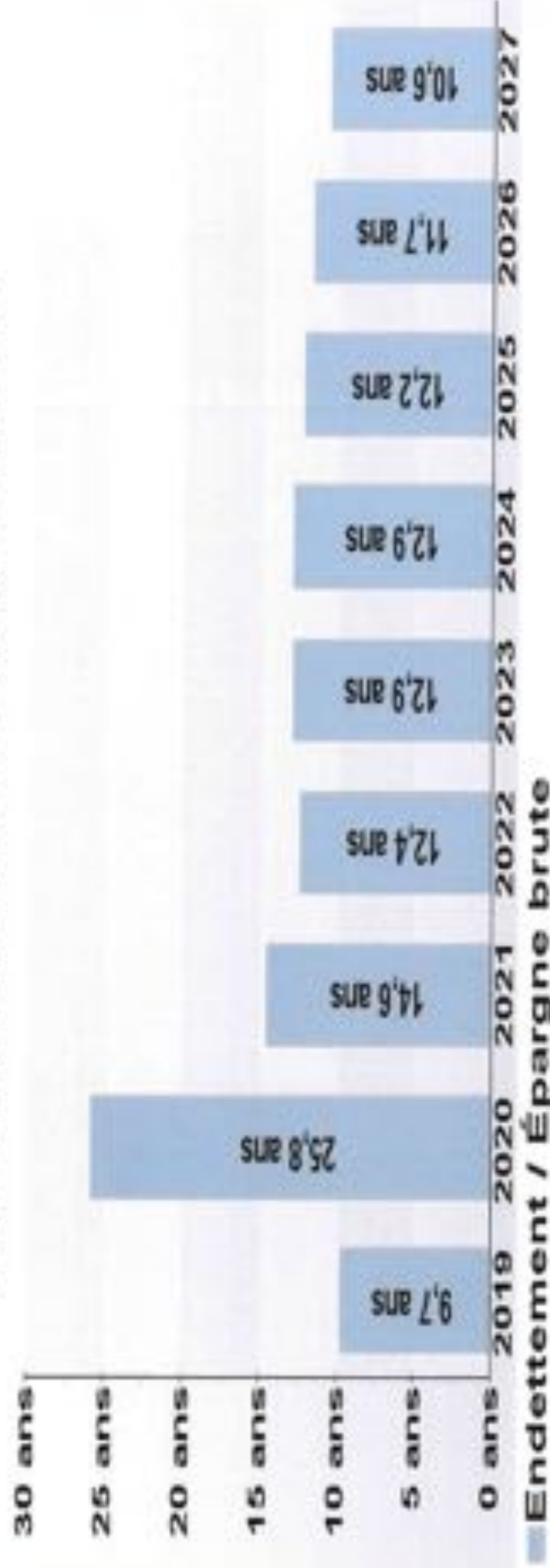
- Des dépenses récurrentes de  
maintien à niveau des  
équipements - 1,3 M€ par an dont :
- **Entretien et création des voies;**
  - **Remplacement progressif du parc automobile;**

**PLUS DE 30 MILLIONS D'EUROS JUSQU'EN  
2026, DONT 7,9 M€ DE NOUVEAUX  
ÉQUIPEMENTS**

**GUICHET UNIQUE : 2 M€  
MARCHÉ PERMANENT : 0,5 M€  
LOCAUX COMMERCIAUX : 0,5 M€  
GYMNASE : 4,9 M€**

**UNE CAPACITE DE DESENDETTEMENT  
AUTOUR DU SEUIL D'ALERTE, MARQUEUR DE  
LA SAUVEGARDE DES GRANDS ÉQUILIBRES  
FINANCIERS DE LA VILLE**

### Endettement / Épargne brute



**MERCI**  
**de votre attention**

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Débat d'orientation budgétaire 2021

**Date de transmission de l'acte :** 26/11/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/11/2020

**Numéro de l'acte :** CM20205SDAF76b ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 071-219711132-20201112-CM20205SDAF76b-DE

**Date de décision :** 12/11/2020

**Acte transmis par :** LAURA MOUTOUSSAMY

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres